



**Mme Valérie PECRESSE**

Présidente de la Région Île-de-France  
2, rue Simone Veil  
93400 Saint-Ouen

A Saint-Ouen-sur-Seine, le 15 mai 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,

La commission du règlement intérieur s'est réunie le 11 avril et a pu travailler dans un climat serein sur les demandes formulées par écrit par la Présidente. Ces demandes portaient sur "la publicité des réunions des commissions thématiques, les règles entourant la tenue des réunions de commissions en visioconférence, la bonne organisation des séances et à la durée des séances plénières". À la suite de cette commission il était attendu des propositions de la part des groupes politiques sur les thèmes définis par la Présidente.

Mardi 9 mai dernier, la commission du règlement se réunissait pour examiner les propositions issues des groupes politiques. En dehors du mandat fixé par la Présidente, sur proposition des deux groupes de la majorité régionale IDFR et UDI et après deux heures trente minutes de débat, la commission du règlement intérieur du Conseil régional d'Île-de-France a adopté une modification du règlement intérieur visant à relever de 7 à 10 élu.es le seuil nécessaire pour constituer un groupe politique. Si cet amendement venait à être confirmé par l'exécutif régional puis en séance plénière le 31 mai prochain, il conduirait à la disparition immédiate du groupe GCEC (constitué de membres du Parti Communiste Français et de citoyen.nes) et du groupe LFI-A (constitué de membres de La France Insoumise et du Parti Animaliste).

Cette volonté des groupes de la majorité régionale interroge quant à ses motivations profondes et les arguments apportés en commission, à savoir la réduction de la durée des séances et de la bonne tenue des débats, demeurent contradictoires et infondés.

Alors que le seuil pour constituer un groupe politique n'a jamais été supérieur à 8 élu.es et qu'il a été fixé à 5 élu.es durant plusieurs années, cette évolution soudaine à 10, en cours de mandat, s'avère inacceptable. Comment justifier pareil retournement moins de deux ans après le renouvellement de l'assemblée régionale et la fixation d'un seuil à 7 élu.es ? Comment expliquer que ce qui devait s'apparenter à une simple évolution du règlement intérieur conduise finalement à la dissolution, en cours de mandature, de la moitié de vos groupes d'opposition ?

Ce coup de force constituerait d'abord une négation du vote des 222 456 Francilien·nes qui ont choisi au 1er tour de l'élection régionale d'accorder leur confiance aux trois familles politiques que vous souhaitez voir disparaître de l'hémicycle en les privant de temps de parole et des moyens d'exercice de leur mandat.



En effet, la suppression de ces groupes politiques entraînerait immédiatement la fin des moyens alloués à leur fonctionnement (locaux dédiés, mise à disposition d'un.e agent.e pour le secrétariat, suppression des crédits pour le recrutement de collaborateur.trices de groupe, etc.) ainsi que l'absence de temps de parole en séance comme en commission permanente.

Cette décision contribuerait à nourrir la défiance qu'une part grandissante de nos concitoyen.nes ressentent à l'égard de la classe politique et plus largement à l'encontre de la démocratie représentative.

Dans une démocratie saine, les différends politiques ne se règlent pas à coup de dispositifs réglementaires visant à choisir le niveau d'intervention publique de son opposition. Cette proposition polémique est contraire à la sérénité des débats et à la bonne organisation des débats. Elle apparaît contraire à l'esprit de la Constitution et de la jurisprudence qui consacrent l'expression pluraliste des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.

Aussi, pour que vive la démocratie dans l'institution régionale, nous vous prions, Madame la Présidente, de ne pas donner suite à cette proposition qui émeut bien au-delà de l'institution régionale et des familles politiques que nous représentons.

Avec toutes nos salutations républicaines,

**Jonathan KIENZLEN**

Président du groupe  
SER



**Céline MALAISÉ**

Présidente du groupe  
GCEC



**Vianney ORJEBIN**

Président du groupe  
LFI-A



**Ghislaine SENÉE**

Présidente du groupe Pôle  
Ecologiste

